



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

surveillance des plages

Question écrite n° 87552

Texte de la question

M. Xavier Bertrand attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le premier exercice de la revue des missions de l'État territorial présenté en conseil des ministres le 22 juillet 2015. En effet, l'une des 45 mesures destinées « à clarifier et redéfinir le positionnement de l'État, ses missions et ses modes d'intervention » prévoit de faire porter aux communes balnéaires le coût de la présence des nageurs sauveteurs des compagnies républicaines de sécurité (NS CRS) sur leur plage dès l'été 2016. Cette mesure reviendrait pour de nombreuses communes littorales, déjà confrontées à la baisse drastique des dotations de l'État, à se priver des forces CRS sur leurs plages. Or la sécurité sur les plages relève directement des missions régaliennes de l'État. Il souhaite savoir quelles sont les réelles intentions du Gouvernement sur ce sujet afin de garantir la sécurité de nos concitoyens sur les plages.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Bertrand](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87552

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [25 août 2015](#), page 6441

Question retirée le : 19 janvier 2016 (Fin de mandat)